



---

## Aide-mémoire

# Protection respiratoire de longue durée dans le canton de Berne

Edition de 01.03.2020

---

Le partenaire des sapeurs-pompiers



Nous assurons votre bâtiment.

## 1. But

L'aide-mémoire règle la mise sur pied, la collaboration et la répartition des coûts lors d'une intervention avec protection respiratoire de longue durée dans le canton de Berne.

La protection respiratoire de longue durée doit atteindre les objectifs minimaux suivants dans des objets SGT et des ISC<sup>2</sup>:

- Reconnaissance
- Sauvetage / protection d'êtres humains et d'animaux
- Lutte contre les sinistres et limitation de dommages minimales

## 2. Bases

- Loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (LPFSP), RSB 871.11.
- Ordonnance sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers (OPFSP), RSB 871.111
- Instructions concernant les sapeurs-pompiers (ISP)
- Concept de protection respiratoire de longue durée

## 3. Principe

Toutes les interventions avec protection respiratoire, qui excèdent les temps d'intervention d'appareils de protection respiratoire habituels, sont considérées comme interventions de protection respiratoire de longue durée. Un temps d'intervention de plus de 50 minutes, à l'inclusion de la réserve pour le re-broussement, est en l'occurrence supposé (profondeur max. de pénétration de 300 m).

## 4. Intervention

### a. Modules d'intervention

La protection respiratoire de longue durée peut être mise à contribution pour les modules ci-après:

#### **Module : intervention nécessitant une protection respiratoire de longue durée**

Si les sapeurs-pompiers ne peuvent pas maîtriser l'événement de manière autonome, le chef d'intervention peut solliciter la protection respiratoire de longue durée du canton de Berne, comme soutien.

#### **Module : intervention nécessitant une sécurité**

Si des sapeurs-pompiers doivent effectuer une intervention de protection respiratoire à risques accrus, la protection respiratoire de longue durée peut être sollicitée à titre de sécurité d'intervention.

#### **Module : logistique sur le plan de la protection respiratoire**

Lors d'interventions de protection respiratoire de grande envergure, la protection respiratoire de longue durée peut être sollicitée comme logistique et organe d'équipement.

## **b. Formes d'interventions**

### **Intervention de protection respiratoire de longue durée**

- Élément de soutien 1  
Sapeurs-pompiers professionnels de Berne, sur place en 60 minutes avec
  - 1 conteneur amovible de protection respiratoire
  - 2 membres des sapeurs-pompiers professionnels pour fonctionnement du conteneur amovible
  - 8 membres des sapeurs-pompiers professionnels comme porteurs d'appareils de protection respiratoire de longue durée
  - 1 chef d'intervention
- Inspectorat des sapeurs-pompiers
  - Instructeurs ayant accompli le cours pour chefs de groupes 2
- Élément de soutien 2  
Centre de renfort spécial le plus propice géographiquement dans un délai de 90 minutes avec
  - 8 membres des sapeurs-pompiers comme porteurs d'appareils de protection respiratoire de longue durée complètement équipés et le matériel d'intervention correspondant
  - 1 chef d'intervention
- Autres éléments de soutien  
Autres centres de renfort spéciaux dans un délai de 120 minutes avec
  - 8 membres des sapeurs-pompiers comme porteurs d'appareils de protection respiratoire de longue durée complètement équipés et le matériel d'intervention correspondant
  - 1 chef d'intervention

### **Intervention nécessitant une sécurité**

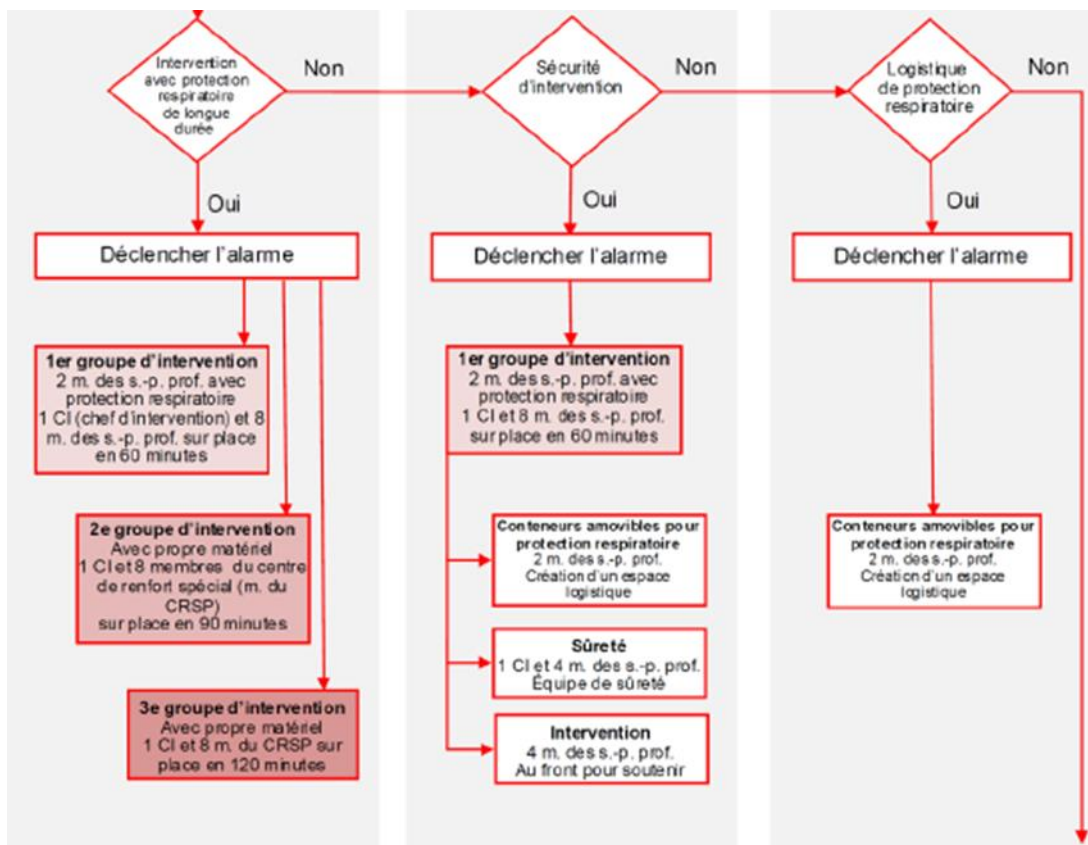
- Sapeurs-pompiers professionnels de Berne, sur place en 60 minutes avec
  - 1 conteneur amovible de protection respiratoire
  - 2 membres des sapeurs-pompiers professionnels pour fonctionnement du conteneur amovible
  - 8 membres des sapeurs-pompiers comme porteurs d'appareils de protection respiratoire de longue durée complètement équipés et le matériel d'intervention correspondant
  - 1 chef d'intervention
- Inspectorat des sapeurs-pompiers
  - Instructeurs ayant accompli le cours pour chefs de groupes 2

### **Intervention à titre de logistique sur le plan de la protection respiratoire**

- Sapeurs-pompiers professionnels de Berne, sur place en 60 minutes avec
  - 1 conteneur amovible de protection respiratoire
  - 2 membres des sapeurs-pompiers professionnels pour fonctionnement du conteneur amovible
- Inspectorat des sapeurs-pompiers
  - Instructeurs ayant accompli le cours pour chefs de groupes 2

## 5. Mise sur pied

La mise sur pied a dans tous les cas lieu via la centrale d'engagement régionale de la POCA bernoise (CER) et est sollicitée par les mots-clés "Protection respiratoire de longue durée". La CER transmet le cas pour disposition à l'organe de coordination de la protection respiratoire de longue durée (corps de sapeurs-pompiers professionnels de Berne), lequel fait déclencher les moyens correspondants via la CER de la POCA, après avoir consulté la direction d'intervention et en tenant compte de la situation actuelle dans le canton.



## 6. Frais d'intervention

En vertu de l'Art. 33 LPFSP et de l'Art. 21 des ISP, les sapeurs-pompiers qui ont prêté assistance (centres de renfort spéciaux pour protection respiratoire de longue durée) peuvent facturer les frais d'intervention à raison de